

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

L'extrême droite est à nouveau présente au second tour de l'élection présidentielle, forte d'un niveau de voix jamais atteint. Les représentant-es du SNUipp et de la FSU refusent de la voir accéder au pouvoir.

Les causes en sont diverses et anciennes, elles ont été analysées et sont connues. Les responsabilités sont à chercher du côté des politiques ultralibérales menées depuis des années qui ont exacerbé les injustices et les inégalités sociales, enfoncé des territoires et des populations dans la précarité et le désarroi. Nos organisations les ont combattues, comme elles ont dénoncé les attaques portées contre les libertés. Elles les dénonceront encore demain, sans désespérer face à l'adversité.

L'urgence, aujourd'hui, c'est d'affirmer collectivement la force des idées et des valeurs qui nous rassemblent. Elles sont constitutives de la démocratie et totalement incompatibles avec la haine, la xénophobie, la démagogie nationaliste et la mise en opposition de tous contre tous que portent les mouvements d'extrême droite.

En rejetant l'extrême droite, il s'agit d'empêcher l'avènement d'un projet de société destructeur de l'État de droit, de la république démocratique sociale et solidaire que nous défendons chaque jour. Il s'agit de dénoncer son programme trompeur qui frapperait durement les plus faibles, les plus démunis, les femmes, les personnes LGBTI ou étrangères.

Ensemble, nous voulons réaffirmer que la devise «Liberté, Égalité, Fraternité» doit, plus que jamais, rester à l'ordre du jour, pour toutes et tous, sans exclusive ni distinction. Dans la diversité de nos approches et formes d'actions, nous voulons construire un destin commun de justice sociale et environnementale autour de l'égalité des droits, par le débat démocratique, un dialogue social et civil renforcé, un État de droit qui garantisse pleinement nos libertés, une République laïque et solidaire, protectrice de l'arbitraire, riche de services publics confortés, reconnus, bénéficiant des moyens de leur pleine efficacité.

Cette ambition commune serait gravement mise en cause avec l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

Mouvement intradépartemental 2022

En ce moment des milliers de collègues doivent formuler des vœux pour le mouvement départemental. L'application MVT1D qui devait permettre une amélioration des affectations et de l'information pour les collègues se révèle bien au contraire de plus en plus complexe.

Tout d'abord, plus personne n'a accès à la liste des postes en format PDF. L'administration nous a répondu que cela n'était plus possible de l'éditer. Pourquoi certains départements ont-ils pu avoir cette liste ? Nous demandons a minima d'avoir le PDF des vœux précis école.

Sans ce document, le mouvement devient illisible, les collègues n'ont plus la vision globale de la totalité des postes pour une école avec classement REP-REP+, postes bloqués EFS, postes à profil... Pour les collègues et les directions, il est de plus en plus difficile de vérifier qu'il n'y a pas d'erreur sur le nombre de postes implantés dans chaque école. Concernant les postes EFS, ils n'apparaissent plus dans MVT1D, nous ne pouvons que les déduire et certaines écoles ont découvert les postes bloqués EFS avec semble-t-il une multiplication de ceux-ci. Pourquoi avoir bloqué 2 postes d'EFS en REP+ alors que la règle était d'en installer un seul ? De même bloquer un poste d'EFS dans une école neuve de 6 classes qui doit ouvrir en septembre n'augure pas d'une entrée dans le métier très facile. Concernant les postes de TRS dans les circonscriptions, ils apparaissent tous à «zéro». L'administration nous a répondu que c'était lié à la réforme de la formation, cependant que deviennent les collègues TRS à titre définitif, aucune information préalable ne leur a été faite ?

Concernant les postes à profil, le SNUipp-FSU 93 dénonce leur multiplication dans la fonction publique et dans le département. Dans le 93, 196 directions profilées, 70 TPS et tous les postes à avis/profilés, on marche sur la tête. La DSDEN 93 s'éloigne du but recherché. Plus on multiplie ces postes moins on trouve le «bon» profil. Dans une circonscription pour les TPS, on a même dit aux collègues «vous être trop nombreux-ses nous n'aurons le temps de faire tous les entretiens» et que dire des entretiens de 10 mn en visio pour les directions profilées !

Missions et organisations des PEMF

De nombreux formateurs et nombreuses formatrices se sont inquiété-es suite à l'appel téléphonique du 8 avril de la mission 1D, puis au mail reçu le 12 avril.

Le sentiment partagé, par les formateurs et formatrices, est le manque de considération et la non reconnaissance de la mission des PEMF et DEA, où l'on dit aux collègues PEMF en charge de direction d'école, votre décharge de direction est incompatible avec les 33% vous devez cocher la case «Je renonce à mes missions de formation». Non les collègues ne renoncent pas, vous les empêchez de poursuivre leur mission de formation.

Sur le rôle des écoles d'application : la DSDEN 93 ne valorise plus ces écoles. Elle ne reconnaît plus l'investissement, le suivi et le dynamisme de ces écoles quand on travaille avec plusieurs PEMF et un-e DEA. Comme il n'y a plus de liste d'aptitude DEA et que les PEMF ne sont plus obligé-es d'aller sur ces postes dans les écoles d'application, la direction académique et le rectorat ont fait le choix de la disparition de ces lieux de formation et de suivi.

Le sentiment des PEMF et DEA est qu'il n'y a aucune reconnaissance, ni considération des formateurs et des formatrices, alors que la mission 1D sait les trouver quand il faut aller sur une formation du jour au lendemain.

Les PEMF et formateurs-trices associé-es demandent à reculer la date de la saisie dans MVT1D car la réunion d'information prévue le mercredi 20 avril est bien tardive par rapport à la fermeture du serveur. Les PEMF et les DEA, ainsi que le SNUipp-FSU 93 demandent aussi que cette réunion soit en présentiel, pour avoir des échanges plus faciles.

Droits des personnels

Autorisation d'absence, monsieur le directeur académique nous vous avons déjà interpellé au mois de novembre 2021 concernant les autorisations d'absences en particulier celles accordées sans traitement pour une journée voire une demi journée d'absence pour des rendez-vous obligatoires que les collègues ne peuvent pas déplacer : rendez-vous chez des spécialistes, rendez-vous pour les suivis de grossesse, acte notarié... Les collègues s'organisent pour s'absenter le moins possible, préparent du travail pour leurs élèves... Votre réponse, de leur retirer 1/30 soit une journée de salaire, une journée d'AGS pour une demi journée d'absence est incompréhensible. Les collègues n'ont pas à pâtir du manque criant de remplaçant-es. Ils-elles ont besoin de se sentir soutenu-es par leur administration.

Prime REP+ part modulable

Alors que le ministère veut développer et renforcer les collectifs de travail, il crée une mise en concurrence des écoles et du collège au sein d'un même réseau d'éducation prioritaire renforcé et au sein d'une même académie. La répartition imposée des montants de la prime ne fait que créer des injustices et des incompréhensions, des concurrences entre écoles, entre écoles et collèges, qui jusque-là travaillaient ensemble, d'autant qu'aucun mécanisme ne garantit la transparence et l'équité de traitement.

Cette part modulable vient d'être versée et c'est l'incompréhension totale. Comment expliquer aux collègues que deux écoles côte à côte qui envoient les élèves dans le même collège n'aient pas la même part modulable ?

Nous rappelons ce que la FSU a porté lors du groupe de travail au rectorat : le même montant doit être versé aux agent-es de toutes les écoles REP+ en reconnaissance de leur exercice dans des conditions difficiles, en particulier dans le contexte sanitaire qui perdure, ainsi que l'extension de la prime aux personnels qui en sont exclus.

Nous vous remercions de votre attention